

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Date de publication : 04/06/2015 Date de révision : 27/10/2016

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT
Code du produit : B01801220003
Autres moyens d'identification : Poudre

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Principale catégorie d'utilisation : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant en poudre.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colgate Palmolive Services
9 – 11 rue du Débarcadère
92700 Colombes / FRANCE
T +33 01 4768 6000
colgate_sds@colpal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Colgate Palmolive Services : +33 (0)1 4768 6000
Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS/FRANCE) : 01.45.42.59.59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation oculaire 2 H319

Pour le texte intégral des phrases H : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium	(Numéro CAS) 25155-30-0	< 3	Toxicité aiguë 4 (Orale), H302 Irritation cutanée 2, H315 Lésions oculaires 1, H318

Pour le texte intégral des phrases R et H : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'accident ou de surexposition importante : Faire respirer de l'air frais à la victime.
- Premiers soins après contact cutané : Enlever les vêtements contaminés, laver la peau exposée avec de l'eau et un savon doux et rincer à l'eau tiède.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : Boire un verre de lait ou d'eau. Ne pas faire vomir. Contacter un centre antipoison. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Produit chimique sec universel, CO2 (selon les circonstances d'incendie et les matériaux environnants).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable (solution aqueuse contenant une proportion majeure d'eau).

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter des lunettes de protection en cas de projection possible dans les yeux. Fournir les équipements de protection adéquats aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ne pas rincer les déversements dans les égouts ; recouvrir de matériau absorbant inerte et placer dans le conteneur de stockage pour manipulation ultérieure par un spécialiste informé des mesures appropriées relatives au traitement et à l'élimination. Rincer les résidus avec de grandes quantités d'eau. La zone de déversement peut être glissante. Nettoyer les déversements dès que possible en les récoltant au moyen d'un matériau absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. En cas de projection dans les yeux, rincer dès que possible. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire ou fumer et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver au-dessus du point de congélation. Stocker dans un endroit sec et frais. Garder le récipient fermé après emploi.

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible. Suivre les recommandations sur l'étiquetage.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Aucun vêtement spécial ou équipement de protection pour la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Pour les opérations de traitement et d'emballage lors desquelles un contact avec la peau ou les yeux est possible, il est recommandé de porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc. Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux	: Éviter le contact avec les yeux
Protection de la peau et du corps	: Aucune dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	: Aucune dans des conditions normales d'utilisation

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9 (1 % en suspension dans l'eau)
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.04
Solubilité	: Partiellement soluble dans l'eau (contient plus de 30 % de matière particulaire dispersible insoluble).
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Aucun risque de réaction dangereuse.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Risque d'altérer ou de laisser des marques en cas de contact prolongé avec des surfaces sensibles à l'acide (comme le marbre et les métaux).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT	
DL50 orale	> 2 000 mg/kg de poids corporel (selon la contribution toxique des composants)

Corrosion/irritation de la peau : Non classé

pH : 9 (1 % en suspension dans l'eau)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH : 9 (1 % en suspension dans l'eau)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Éventuels effets nuisibles pour la santé humaine et symptômes : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble.

Autres informations : INGESTION : En cas d'ingestion accidentelle d'une petite quantité, des troubles/effets gastro-intestinaux transitoires peuvent survenir ; toutefois aucun effet nocif n'est à prévoir.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Le principal ingrédient est une matière inerte naturelle inorganique (calcite).

12.2. Persistance et dégradabilité

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT	
Persistance et dégradabilité	Les agents tensioactifs de ce produit sont facilement biodégradables (série d'essais n° 301 de l'OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou sur le sol.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Marchandises non dangereuses au sens des réglementations en matière de transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR) : Sans objet

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Nom d'expédition (IMDG)	: Sans objet
Nom d'expédition (IATA)	: Sans objet
Nom d'expédition (ADN)	: Sans objet
Nom d'expédition (RID)	: Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Sans objet

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Sans objet

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Sans objet

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Sans objet

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IMDG)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IATA)	: Sans objet
Groupe d'emballage (ADN)	: Sans objet
Groupe d'emballage (RID)	: Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Acheminement par transport terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Acheminement par voie maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Acheminement par voie aérienne

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances soumises aux restrictions de l'annexe XVII

Ajax Poudre à Récurer Bi-javellisant ne figure pas sur la liste des substances candidates REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance répondant aux critères de l'annexe XIV du règlement REACH.

Autres informations, restrictions et règlements : Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents. d'interdiction

AJAX POUDRE À RÉCURER BI-JAVELLISANT

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations

: Le certificat d'analyse de ce lot précise le pourcentage en poids de produit actif. - Cette fiche de données de sécurité complète les mentions figurant sur l'emballage. Les instructions d'emploi et les avertissements mentionnés sur l'emballage, notamment, doivent être observés. - Ces informations sont basées sur les meilleures connaissances de Colgate-Palmolive au moment de la publication de la présente fiche de données de sécurité et sont fournies de bonne foi. Toutefois, la Société ne peut garantir leur précision, leur fiabilité et leur exhaustivité. Par conséquent, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages découlant de l'utilisation des présentes données. - Les conditions d'utilisation et de manipulation étant hors de contrôle de Colgate-Palmolive, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles prévues. - Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne constituent aucun type de contrat ou d'engagement commercial.

Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH :

Toxicité aiguë 4 (Orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Lésions oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irritation oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SDD UE (Annexe II du règlement REACH)

Les présentes informations sont basées sur l'état de nos connaissances et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.